

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 53 (1945)  
**Heft:** 4

**Artikel:** La Grande Eglise de la Rochettaz au Lieu  
**Autor:** Piguet, Aug.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-41363>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

dissoudre et à faire regretter ici certains meneurs de leurs délais et de leur silence !... »

Entre temps, les troupes françaises pénètrent en Suisse par le nord, le sud et l'ouest, en ramenant, de Lausanne à Berne, dans leurs fourgons, les tristes représentants du gouvernement helvétique devant lesquels toutes les portes se ferment.

Après avoir ordonné à leurs détachements de se retirer devant l'envahisseur et rentrer dans leurs foyers, les députés des cantons suisses réunis à Schwyz sous la présidence d'Aloys de Reding signent une dernière déclaration à fin octobre 1802 avant de se séparer. Ils dénoncent la violence faite à la Suisse, déclarent ne céder qu'à la force, mais renouvellent leur volonté inébranlable de conserver au pays le droit sacré et inaliénable de se constituer lui-même en faveur des générations futures. A cette heure solennelle de son histoire, la Suisse, mûrie par l'épreuve, prend conscience de son unité et attend sans faiblir l'heure de son retour à l'indépendance.

Aymon de MESTRAL.

---

---

## La Grande Eglise de la Rochettaz au Lieu

Trois reconnaissances du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle sont les premières à faire allusion à cet édifice.

Celles des 10 juin 1540<sup>1</sup> et 1<sup>er</sup> août 1549<sup>2</sup> rappellent le sous-abergement par la commune à des particuliers de parcelles de terrain Derrier le Mostier.

Par la troisième reconnaissance, du 7 octobre 1549, la commune confesse tenir de LL. EE. les fonds prémentionnés<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Reconnaissance de Jehan Guignyard ; « Livre des reconnaissances », III, 366 a.

<sup>2</sup> Reconnaissance de Pierre feu Jehan Meiland ; III, 461 B, 462 a. Accensement du 8 décembre 1543.

<sup>3</sup> L. d. R. III, 474 a et 475 a.

Des raisons de topographie, sur lesquelles il serait trop long d'insister, prouvent que le Mostier en question ne saurait être que la Grande Eglise sur la haute esplanade.

Bientôt le voile de l'oubli descend une première fois sur l'édifice. Pendant un demi-siècle nous n'en entendons plus parler. L'absence de toute rénovation de censes pendant ce laps de temps et la destruction des archives<sup>1</sup> expliquent ce long silence.

Notre Grande Eglise fait ensuite une timide réapparition au IV<sup>me</sup> livre des reconnaissances. Le 25 août 1600, le village et communauté du Lieu confessent détenir divers fonds de terre, dont demi-pose Derrier le Mostier, incluse au « simentiere » du Lieu<sup>2</sup>.

Nouvelle éclipse de la Grande Eglise, et pour mêmes motifs, de 1600 à 1675.

L'abondance de renseignements sur les dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle nous dédommageront en quelque mesure de l'insuffisance de données sur la période antérieure.

\* \* \*

Quand et dans quelles circonstances le besoin d'une église plus spacieuse se fit-il sentir ?

Pour autant que le nombre des censitaires permet d'en juger, l'effectif des paroissiens varia peu sous la houlette des derniers abbés de Joux. Rien, dans ces conditions, ne poussait à l'érection d'un nouveau lieu de culte<sup>3</sup>.

Une fois la sécurité assurée par un gouvernement énergique,

---

<sup>1</sup> R. H. V., L. n° 3, 108-110 ; « Le grand ? incendie du Lieu en 1691. »

<sup>2</sup> « Livre des reconnaissances » IV, 602 B, 603 a.

<sup>3</sup> En 1489-1490, on comptait vingt-sept domaines dans la région (celui des fils de Vinet Rochat à l'Abbaye n'entrant pas en considération).

Il y avait quatre domaines de moins en 1525-1526, reconnaissances individuelles de trois conjoints et double reconnaissance des Rochat des Charbonnières non comprises. Mais, si l'on tient compte du fait que six domaines se trouvaient alors sur pied d'indivision et qu'on attribue à chaque ayant-droit un lot à part, le nombre des domaines aurait atteint la trentaine.

le nombre des « recognoissants » augmenta sans tarder. Il doubla presque en une douzaine d'années <sup>1</sup>.

Nous sommes ainsi fondés d'avancer que la Grande Eglise apparut au cours des cinq premières années du régime bernois.

L'autorité du Lieu dut d'abord se féliciter des dimensions données au nouveau temple, car la colonisation des secteurs demeurés en friche fit des progrès remarquables dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. La population, à en juger par le Livre des Reconnaissances de l'an 1600, dut tripler <sup>2</sup>.

La Grande Eglise justifia sa raison d'être jusqu'en 1612. A cette date, le Chenit s'édifia une église particulière <sup>3</sup>.

D'autres tentatives de désertion suivirent.

Deux des hameaux du Lieu visaient au démembrement des services religieux <sup>4</sup>.

Les Charbonnières, rivales du chef-lieu, disposèrent de bonne heure d'une chapelle particulière. Elle devait exister depuis un certain temps lorsque, en 1698, des réparations s'imposèrent <sup>5</sup>. On se contenta longtemps d'y faire lire les prières par le régent. Mais « Rochatville » n'aspirait à rien moins qu'à l'alternance des prêches. Le différend s'envenima. En dernier ressort, le Sénat et la Chambre économique de Berne se prononcèrent pour le statu quo. Mais l'exaspération des déboutés fut telle que, par gain de paix, l'alternance dut bientôt être concédée <sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Le commissaire Abel Mayor enregistra 42 censitaires en 1547-1548, dont 38 au Lieu et 4 aux Charbonnières. Une quinzaine de « condiviseurs » ne sont pas compris dans ce chiffre, ni naturellement les censitaires établis à l'Abbaye même et en Pra German (futur Pont). Les paroissjens de ces deux derniers secteurs fréquentaient assurément les prêches du prédicant en la salle capitulaire de l'ancien couvent).

<sup>2</sup> Le commissaire Monney dressa alors non moins de 119 extentes : 53 au Lieu ; 7 au Séchey ; 3 aux Viffourches ; 18 aux Charbonnières-deça-le-Pont ; enfin 38 au Marest, soit au Chenit (copropriétaires et détenteurs de pâturages de montagne non compris).

<sup>3</sup> J.-D. NICOLE : « Recueil historique ».

<sup>4</sup> Les cinq hameaux, constitués en fractions de commune en 1719, disposaient de leurs propres biens et bourses.

<sup>5</sup> Comptes des gouverneurs, I, 119.

<sup>6</sup> Cet édifice se trouvait à l'ouest de la localité, face à la maison de M. J.-J. Rochat. Une église située plus au midi, au delà du ruisseau de la Sagne, remplaça la chapelle en 1834. Nos divers dictionnaires historiques vaudois s'abstiennent de signaler ce premier lieu de culte des Charbonnières.

Le Séchey nourrissait des aspirations séparatistes analogues. Sur ce point aussi une « chapelle » se dressait. On ne sait de quand elle datait. Il fallut la réparer en 1762 ; la reconstruire deux ans plus tard. Le Conseil accorda la permission de couper vingt plantes à cet effet. Hélas, les travaux achevés, la classe d'Yverdon refusa au pasteur du Lieu l'autorisation de faire la dédicace du nouvel édifice. On trouvait que l'esprit séparatif allait décidément trop loin<sup>1</sup>.

Sauf en de rares occasions, le Petit Temple du Lieu devait suffire aux besoins d'une congrégation réduite. La Grande Eglise, à l'écart du village, d'un accès difficile pendant la mauvaise saison, battue par les vents, coûta gros à la communauté.

\* \* \*

Les plans des pâturages communs, dressés en 1790 par le châtelain Wagnon, renseignent avec toute la précision désirable sur l'emplacement de la Grande Eglise<sup>2</sup>.

L'édifice se dressait non loin de l'angle nord de l'esplanade. Il n'était pas rigoureusement rectangulaire, le front septentrional mesurant 15 m., celui du midi 12 m. seulement. La façade occidentale, la principale avait 20 m. de long. Elle se trouvait presque en bordure du plateau.

La superficie du Grand Temple atteignait presque au triple de celle du Petit. Il paraît donc surprenant que l'autorité ait envisagé un agrandissement de la Grande-Eglise du côté du midi en 1779<sup>3</sup>.

On déplore qu'aucun dessin représentant le Temple de la Rochettaz ne nous soit parvenu. Les livres du Conseil et les

<sup>1</sup> L. d. C. X, 51 et 120. D. H. V. II, 48.

La chapelle du Séchey se dressait un peu à l'ouest du collège moderne. Le four des Meylan et une maison de commune, siège des autorités du hameau, se trouvaient à proximité. Ces trois bâtiments, encore debout en 1814, répondent aux nos 111, 110 et 72, folio 37, du plan cadastral.

Les archives du hameau permettraient sans doute de connaître la ou les dates de la démolition des trois bâtiments en question.

<sup>2</sup> Les plans consacrés aux trois hameaux principaux ont mystérieusement disparu des archives.

<sup>3</sup> L. d. C. XI, 4 et 6 ; 19 et 20.

comptes des gouverneurs abondent heureusement en renseignements sur l'édifice disparu. Nous pouvons ainsi imaginer quelles en étaient la silhouette et la disposition intérieure.

Commençons par la description sommaire de l'extérieur.

*Le porche*, surmonté d'une marquise en fer, s'ouvrait vers l'occident. On accédait par des escaliers en pierre de taille.

Une porte secondaire donnait au levant sur le communal et le cimetière.

On ignore le nombre et le style des fenêtres.

Les deux pans du toit de bardeaux faisaient face au midi et au nord.

*Le clocher*, dont la position n'a pu être déterminée, donna du fil à retordre aux autorités, surtout au début et vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

« Le 15<sup>me</sup> Février 1702, c'est le sieur gouverneur qui parle, Dieu nous visita d'un grand vent, qui rompit nostre esguille du Grand Temple. »<sup>1</sup> Force fut d'aménager un abri provisoire pour la cloche qu'avait respectée l'ouragan. La « jetée » autorisée en vue de la reconstruction de la flèche produisit 522 florins. Sa seigneurie ballivale Tschiffeli transmit 100 florins en charité de la part du souverain<sup>2</sup>.

L'état des clochers laissait tant à désirer qu'en 1741 on envisagea la construction d'une tour en maçonnerie accotée à la Grande Eglise. Leurs Excellences daignèrent accorder une créance de 625 florins. L'énormité des frais en perspective fit reculer l'autorité du Lieu. Berne consentit à ce que le montant de la créance fût affecté à la remise en état du Petit Temple<sup>3</sup>.

Les tracasseries abondèrent en 1780. Le clocher se trouva trop faible pour supporter les deux cloches récemment fondues. Il fallut établir un nouveau couvert provisoire, tandis qu'un clocher plus robuste s'érigait. L'abri en question fut baptisé « bec froid », déformation populaire de beffroi<sup>4</sup>. Un coup de vent l'emporta

<sup>1</sup> C. d. G. I, 96.

<sup>2</sup> C. d. G. I, 207.

<sup>3</sup> L. d. C. VII, 2.

<sup>4</sup> C. d. G. VII, 37-38.

en 1786. Il fallut le reconstruire en hâte. Cet édicule, qui devait durer jusqu'en 1801, se trouvait à 60 m. au midi de l'église. Il mesurait environ 5 m. au carré <sup>1</sup>.

Les *cloches* de la Grande Eglise causèrent encore plus de tracas et de frais que le clocher lui-même <sup>2</sup>.

La cloche unique dut être descendue après l'accident de 1702. On acheva de la réinstaller au nouveau clocher le 29 décembre de la même année.

Autre ennui en 1710. La même cloche se fêla. Les frais de refonte, à l'Isle, s'élevèrent à 479 florins <sup>3</sup>.

Nouvelle fêlure en 1725. Descendue par le gouverneur et quelques « communiants » (communiers), la cloche doit être refondue à Yverdon <sup>4</sup>.

Grand émoi en 1779. La cloche de la Grande Eglise, toujours la même, se rompit. Grâce à une avance de 4000 florins faite par Leurs Excellences, on put procéder à la fonte de deux cloches. Cette délicate opération, dirigée par M<sup>e</sup> Pierre Dreffet, se déroula aux Esserteys, à mi-distance entre le Lieu et le Séchey <sup>5</sup>.

Les débris de la fonderie servirent à édifier un nouveau couvert pour les cloches sur la haute esplanade.

Les campanes pesaient respectivement 1825 et 1229 livres aux 17 onces. Leur prix de revient ascenda à 806 florins.

Les braves gouverneurs se croyaient au bout de leurs peines. Ils se trompaient. La grande cloche se fendit au cours de l'année suivante (1781). Mais la refonte sur place avait présenté certains inconvénients. Il fut procédé différemment cette fois. On conduisit à Morges les fragments de la cloche fêlée, puis de là, par eau, à Vevey. L'un des gouverneurs assista au « fondage », en août

---

<sup>1</sup> Plans des communs, n<sup>os</sup> 1 et 2, année 1790.

<sup>2</sup> Une troisième cloche, celle du Petit Temple, était en fer et du poids de 14 livres seulement. Il fallut la refondre après l'incendie de 1691 ; C. d. G. I, 203 et L. d. C. V, 46.

<sup>3</sup> C. d. G. I, 348.

<sup>4</sup> C. d. G. II, 232-233, 255, 303 et 305.

<sup>5</sup> C. d. G. VI, 590 ; VII, 28-39 ; L. d. C. XI, 14.

1782. M<sup>e</sup> Dreffet toucha, à titre de dédommagement et pour métal fourni, la somme de 400 florins <sup>1</sup>.

Après une dizaine d'années de calme relatif, un nouveau désastre survint en 1793. L'une des cloches du grand clocher, nous ne savons laquelle, se fêla. A ce moment même la convention nationale exigeait la livraison des cloches des églises de France qui en possédaient plusieurs. Aux fins sans doute de mettre leur seconde cloche en sûreté, les municipaux de Mouthe proposèrent aux gouverneurs du Lieu d'échanger la cloche menthiarde saine contre la campane fêlée. La transaction se fit livre pour livre, moyennant soulte de 100 florins à payer par ceux du Lieu. Le double transport à travers le Risoud s'opéra au moyen de deux chars attelés de quatre chevaux. Il n'y avait donc pas de neige à la Vallée en décembre 1793.

Au pesage, la campane dubisienne se révéla sensiblement plus lourde que sa sœur du Lieu, aussi convint-il de rendre 500 livres de cuivre rouge. Il ne semble pas qu'une fois la tourmente passée, les Menthiards aient cherché à rentrer en possession de leur cloche exilée. Les documents consultés n'y font du moins aucune allusion.

Après tant d'agacements et de mécomptes, l'idée déjà ancienne (1702) d'une tour en maçonnerie à édifier au village même, au flanc d'un nouveau temple, triompha en dépit de l'obstruction des hameaux forains.

Les travaux sur place venaient de commencer lorsque parvint la nouvelle de la chute de Berne. Ce dut être avec des sentiments mélangés que les gouverneurs ordonnèrent la mise en branle des cloches du beffroi, le 6 mars 1798, lendemain de l'événement <sup>2</sup>.

L'établissement d'une *horloge* à la Grande Eglise remonte au 6 mars 1675. Le constructeur de cet instrument fut M<sup>e</sup> Pierre Guignard du Charroux <sup>3</sup>. Les contributions des bourgeois se

<sup>1</sup> C. d. G. VII, 99.

<sup>2</sup> C. d. G. VIII, 194.

<sup>3</sup> Ferme et domaine sur une hauteur dominant le village à occident. Une fonderie de fer en grains exista sur cette propriété, au lieu dit en Châtrafeu ; voyez plan cadastral, folio 4. Plusieurs générations de Guignard s'y livrèrent à



montèrent à 199 florins. La bourse communale fit le reste. La « conduite » de l'horloge, d'abord indépendance de la « sonnerie », valut 15 florins au « régent d'escolle » en 1693. Ici encore, il faut renoncer à entrer dans plus de détails.

Le moment est venu de pénétrer dans la vaste salle où les cultes avaient lieu.

Elle était pourvue d'un simple *plancher*. Il suffit ainsi d'enlever quelques planches pour ensevelir dans son église le ministre de Veley, décédé accidentellement au premier printemps 1727 (lors d'une traversée du lac, prétend-on) <sup>1</sup>.

Des indices font supposer que la *chaire* s'adossait à la muraille méridionale.

Les *galeries* existaient sans doute dès l'origine du temple.

Chaque *famille* avait ses *places spéciales*, transmissibles héréditairement et d'ordinaire marquées au fer rouge. Les sièges les plus rapprochés de la chaire étaient les plus prisés. Vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la somme exigée pour une place d'homme allait de 8 à 12 florins. Une place de femme s'obtenait, on ne sait trop pourquoi, à meilleur compte : 6 florins en moyenne. Les *bancs des hommes* se trouvaient à occident de la table de la cène. Ceux des *femmes* leur faisaient vis-à-vis.

Or, il arrivait aux représentantes du beau sexe d'aller s'asseoir aux bancs destinés aux hommes. Pareille abomination fut interdite sous peine de châtement sévère <sup>2</sup>.

L'une et l'autre église disposaient de *bancs réservés* à certaines personnalités, à des fonctionnaires, à des exécutants. Il y avait un *banc à la dame* (du pasteur), un *banc des régents*, un *banc de jeunesse*. Ce dernier devint parfois le théâtre de scandales entre prêche et catéchisme. Il fallut, en 1739, prendre des mesures répressives envers les éléments par trop turbulents. D'aucuns

---

l'industrie du fer. L'un d'eux, Abraham Guignard, « maître-orologeux », vivait en 1735.

La Vallée s'intéressa donc à la grosse horlogerie longtemps avant de pratiquer l'horlogerie fine.

<sup>1</sup> Plancher remis en place le 3 avril 1727 ; C. d. G. II, 277.

<sup>2</sup> L. d. C. V, 277-279, année 1705.

s'introduisaient dans le temple avant l'heure prescrite. Le régent-sonneur se vit désormais chargé de tenir le temple fermé jusqu'au moment du sermon, à moins que des lecteurs ne se fissent entendre avant l'action <sup>1</sup>.

Le *banc des trompettes*, juché sur une estrade à orient, datait de 1748. La Petite Eglise eut, on pouvait s'y attendre, un banc analogue.

La *musique* joua un rôle aux églises du Lieu on ne sait depuis quand. Un *chantre* y dirigeait le chant des psaumes longtemps avant qu'il ne fût question de musique instrumentale. Ce fonctionnaire occupa, dès 1706, un siège spécial à l'une des extrémités du banc de jeunesse <sup>2</sup>.

Une première tentative d'introduire au Lieu les trompettes d'église n'eut pas de suite (1729). L'idée fut reprise une vingtaine d'années plus tard (1746). Un « trompetaire » de Vallorbe s'en vint au Lieu former un apprenti. D'autres jeunes gens s'engouèrent pour la musique. Mais ces artistes en herbe ne se sentaient pas très sûrs d'eux-mêmes, aussi les autorisa-t-on à ne jouer que le ténor et la basse (1749). Le Conseil leur attribua successivement 30, 45, 52 et 60 florins. Certains de ces musiciens jouaient du basson et du hautbois. On leur reprochait, aux uns comme aux autres, de négliger assez souvent les assemblées, ce qui obligeait le régent à diriger le chant des psaumes <sup>3</sup>.

Le ministre Besse (un suffragant?) consentit en 1785 à copier un cahier de musique destiné aux trompettes. L'obligeant ecclésiastique obtint une gratification de 40 florins <sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> L. d. C. V, 93 et VI, 183 B.

<sup>2</sup> C. d. G. I, 276.

L'église du Lieu avait encore son chantre à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle. Le receveur national lui servait une pension en graine ; C. d. G. VIII, 508 ; IX, 12 et autres.

Les verbaux confondent occasionnellement chantres et trompettes. On peut ainsi lire en 1804 dans les « Délibérés de la municipalité », XII, 29, que « les chantres qui jouent de la trompette » réclamèrent en vain une augmentation de salaire.

<sup>3</sup> C. d. G. II, 337 ; L. d. C. VIII 32, 72, 116 ; X, 266.

<sup>4</sup> C. d. G. VII, 194.

Pendant les troubles de 1802, les trompettes du Lieu furent appelés sous les drapeaux. Le régent Rochat dirigea le chant des psaumes tant que dura l'absence des instrumentistes.

On compta au maximum six musiciens d'église, tant trompettes que bassonistes et hautboïstes.

Le *chant* dit « à la mesure » avait été introduit à l'église du Chenit. Jusqu'alors toutes les notes étaient censées avoir même durée. En 1779, le pasteur de la Grange se déclara prêt à initier les jeunes gens du Lieu qui auraient du goût pour le chant. Un prix de 40 florins vint stimuler leur zèle <sup>1</sup>.

Les comptes nous apprennent que deux *concerts* eurent lieu à la Grande Eglise en 1792. A l'occasion du second, MM. les assesseurs du vénérable Consistoire se virent attribuer des places honorifiques <sup>2</sup>.

Le Grand Temple était voûté. Mais la *voûte* n'était pas visible depuis la salle des cultes. Un plafond dit *trallaison* se glissait entre deux. Le toit, parfois délabré, laissait pénétrer les précipitations. Pour prévenir un désastre, il fallut parfois enlever la neige de la voûte, ainsi en 1746.

Des *piliers* en nombre inconnu soutenaient la voûte.

Certain verbal fait allusion à un *chœur*, mais sans spécifier duquel des deux temples il s'agit <sup>3</sup>.

Des vases en métal, dits « *semaisses* », servaient à apporter le vin de communion. Les autorités du Lieu firent façonner quatre de ces récipients à Orbe, ainsi qu'un plat pour présenter la coupe. Le tout, d'étain fin, revint à 62 florins <sup>4</sup>.

Les « *semaisses* » étaient en outre utilisées pour offrir du vin d'honneur aux notabilités de passage, parfois au sieur ministre ou à ses suppléants.

La *propreté* de l'un et de l'autre temple laissait à désirer. On n'était pas méticuleux sur ce chapitre de ce temps-là. En voici quelques preuves. Le sonneur toucha 6 sols en 1696 pour avoir

<sup>1</sup> L. d. C. X, 508 et C. d. G. VI, 586.

<sup>2</sup> C. d. G. VII, 499.

<sup>3</sup> L. d. C. XI, 14, année 1780.

<sup>4</sup> L. d. C. V, 356. C. d. G. I, 303-304, année 1708.

balayé la Grande Eglise par deux fois. Au siècle suivant (1732), on enjoignit à ce fonctionnaire de balayer le temple (mais lequel ?) tous les premiers samedis du mois <sup>1</sup>.

Le *déblayement du chemin du Grand Temple* figurait d'ordinaire au cahier des charges du sonneur. Dans des cas spéciaux une rétribution à part venait dédommager les ouvriers. On accorda par exemple 10 sols en 1741 pour avoir ouvert le chemin le jour de Pentecôte ! ; 1 fl. 10 s. 6 d. en février 1767, lors de l'installation du pasteur Cuche ; même 2 fl. 6 s., le jour de Noël 1773 <sup>2</sup>.

\* \* \*

Un verbal du 16 mai 1796 nous l'apprend, le Grand Temple comprenait trois *bâtiments en ruines* : l'église proprement dite ; le beffroi indépendant signalé à plusieurs reprises et, probablement, la maisonnette du fossoyeur sur le cimetière. Impossible de différer plus longtemps la construction au village même d'une tour en maçonnerie accotée à une nouvelle église.

Pour subvenir aux frais, il fallut avoir recours à l'emprunt. Le sieur Correvon d'Yverdon prêta 10.000 florins, M<sup>elle</sup> Francillon, de Lausanne, la même somme, le pasteur d'Apples 1500 florins <sup>3</sup>.

Les travaux, entravés par les événements politiques, durèrent de 1798 à 1802.

La *dédicace* du temple, dont le jour avait été inséré dans les papiers, eut probablement lieu le 16 août 1802. Un service religieux fut du moins célébré ce jour-là dans le nouvel édifice <sup>4</sup>.

Le clocher et la ramure de la Grande Eglise disparurent le 2 juillet 1798 <sup>5</sup>.

L'abatage des murailles, postérieur de six ans, s'effectua les 26 et 27 juillet 1804 <sup>6</sup>.

\* \* \*

<sup>1</sup> C. d. G. V, 72. L. d. C. VI, 17.

<sup>2</sup> L. d. C. VI, 222. C. d. G. VI, 72 et 401.

<sup>3</sup> C. d. G. VIII, 113, 298 et 330.

<sup>4</sup> « Délibérés de la municipalité », XI, 57. Comptes VIII, 503.

<sup>5</sup> C. d. G. VIII, 208.

<sup>6</sup> Délibérés Municipalité I, 46.

Le *cimetière* de la Rochettaz survécut une trentaine d'années à la Grande Eglise voisine. En 1833, un nouveau champ du repos fut établi au nord de la localité.

De beaux arbres prospéraient sur l'ancien cimetière et aux abords. On en comptait encore bon nombre en 1858, au moment de l'incendie du village. Des photographies en font foi.

Le dernier survivant, un superbe sapin, dut être sacrifié, au début de notre siècle, aux exigences de la circulation. M<sup>me</sup> Julie Meylan déplora la disparition de ce géant tutélaire par une pièce de vers.

Aug. FIGUET.

---

---

## Notes

### sur les grenettes et les halles

---

Aux temps passés, les paysans vendaient leur blé directement aux meuniers et aux marchands, dans les marchés publics, ou halles. où l'on offrait les autres produits du sol, ainsi que des marchandises de tout genre.

Plus tard, ces halles étant devenues insuffisantes, on a construit des « grenettes », ou halles aux blés. C'est aussi que des grenettes ont été édifiées à Lausanne, Vevey, Moudon, Yverdon, Nyon, Payerne.

Dès l'an 1918, la Confédération achète les blés des producteurs et les vend directement aux moulins, l'utilisation des grenettes est devenue sans importance, en ce qui concerne le blé.

L'histoire des grenettes est à peu près la même pour chacune d'elles. Nous nous bornerons à donner quelques détails particuliers les concernant.